Email du 8 mai 2026

Chers amis hospitaliers,

Cette année, conformément au décret de la Conférence des Evêques de France, il nous est demandé de vérifier le casier judiciaire (bulletin n°3) de chaque hospitalier au contact de jeunes mineurs et des malades. Cet extrait doit dater de moins d'un an à la date du pèlerinage.
Aussi, **chaque hospitalier majeur souhaitant participer au pèlerinage 2026** doit faire la demande pour obtenir un extrait. **PAS DE PANIQUE !!** Cette formalité est **SIMPLE !!!** La demande de casier est **gratuite et personnelle**.

Afin d'obtenir cet extrait, vous pouvez :

- Faire votre demande en ligne sur le site https : //casier-judiciaire.justice.gouv.fr avec vos identifiants France Connect en suivant les différentes étapes.
- Faire votre demande à l'aide du formulaire papier ci-joint (cerfa n° 10071), à remplir et à envoyer à l'adresse suivante : Casier judiciaire national- 44317 Nantes cedex 3

En cas de demande par le formulaire papier, il faut compter un délai de deux semaines pour la réception par courrier de votre extrait de casier judiciaire.
Nous vous invitons donc à réaliser la démarche dès à présent.

Lors de votre inscription (documents qui vous seront envoyés dans les jours prochains), la démarche devra être la suivante : * inscription papier : joindre une **copie** de l'extrait à votre retour d'inscription
* inscription internet : joindre la **copie** de l'extrait à votre règlement de pèlerinage et l'adresser à Chantal CONSTANS/185 route des Cans Hauts /12450 CALMONT
Nous nous engageons à détruire ce document dès sa consultation. Néanmoins, il est impératif que cet extrait soit en votre possession (papier ou fichier) lors du pèlerinage.

Nous vous rappelons également que le Sanctuaire de Lourdes a mis en place une Charte, afin que la fraternité et le respect de toute personne soit actés. Aussi, à la demande des Sanctuaires, comme l'an passé, un **acte d'engagement** relatif à la bientraitance devra être complété, signé et retourné avec l'inscription papier ou avec le règlement et l'extrait du casier si inscription par internet. Cet acte d'engagement est téléchargeable sur le site hospitalite12.fr/téléchargements.

Le bureau se tient bien naturellement à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à ces démarches qui **nous sont imposées** ainsi qu'à toute difficulté liée aux mentions éventuelles figurant sur l'extrait (en toute confidentialité). Ces démarches doivent être respectées dans la sérénité et la confiance et non dans un climat de doute et de suspicion.

Conscients des désagréments éventuels que ces procédures peuvent engendrés, l'important est de répondre à l'invitation de la Vierge Marie : Venons à Lourdes pour servir ensemble les plus fragiles.

En union de prière,

Le Bureau